Observatoire de l'Habitat et du Foncier

Suivi animation du Programme Local de l'Habitat

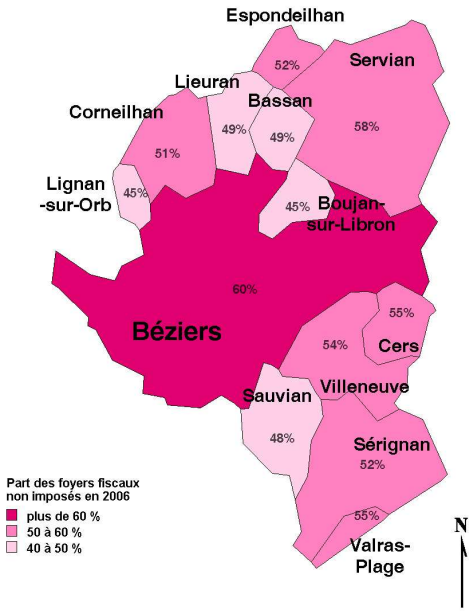

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Madame Marine Courtier - Chef du service Habitat - Tél : 04 67 35 32 73
Contact agence Urbanis Béziers : Morgane Rouziès - Tél : 04 67 49 03 01
Coût de la mission : 27 400 € TTC
Mission annuelle

Problématique

Le programme du PLH adopté par les communes détermine :

- des objectifs de production en logements sur les plans quantitatifs et qualitatifs, en particulier en matière de logement social,
- la mise en œuvre à cette fin d'une série d'actions à l'échelle communautaire sur les plans financiers, organisationnels (ingénierie) et opérationnels.

La mise en oeuvre d'un observatoire de l'habitat et du foncier répond à un besoin d'évaluation des actions menées et à la nécessité de connaître les dernières évolutions sociodémographiques et les tendances du marché de l'immobilier et du foncier.

Résultats

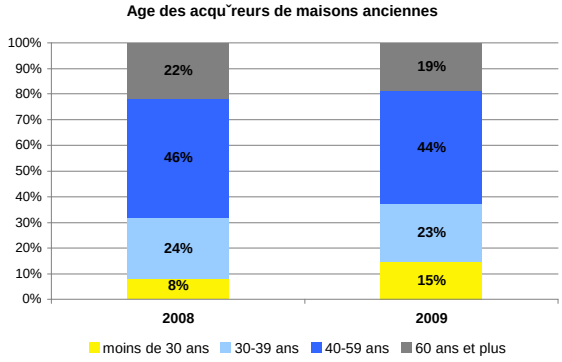

Pour répondre à cet objectif annuel d'évaluation de l'avancement du PLH plusieurs indicateurs (Insee, DRE, Perval, Safer, CAF) et sources d'information pertinentes sont mobilisés :

- l'analyse du marché immobilier local, tous segments confondus : neuf et ancien, logement privé et social, location et accession (prix, offre et demande, profil des ménages concernés, volume des ventes, etc…),
- la prise en compte des principales évolutions démographiques (recensements complémentaires de l'INSEE) et sociologiques (données précarité notamment),
- la réalisation d'entretiens auprès de chacune des communes de l'agglomération afin de cerner : le rythme de construction des programmes neufs (ou anciens) et de la consommation foncière, l'état d'avancement des principales zones d'aménagement (ZAC, lotissements), les tensions éventuelles du marché…

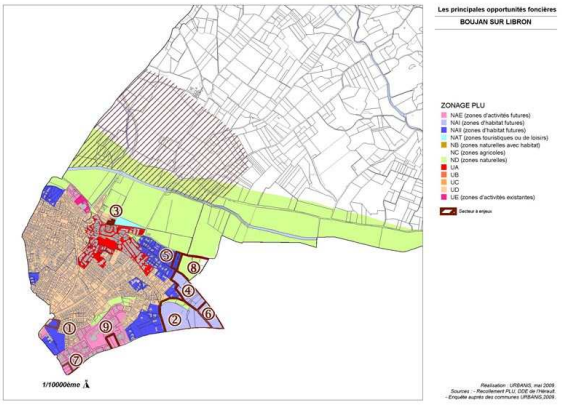

L'ensemble des informations est présenté sous la forme d'un rapport annuel privilégiant la présentation des informations sous formes cartographiques (fiches communales) et graphiques.

L'observatoire de l'habitat et du foncier fait l'objet d'une large communication auprès de l'ensemble des partenaires publics et privés concernés par la politique locale du logement, à savoir :

- Présentation au conseil communautaire réunissant l'ensemble des élus de l'agglomération,
- Organisation de Forums rassemblant lors les professionnels de l'immobilier et de l'aménagement, les services publics, les élus locaux et les habitants autour d'un large débat.